

GEORGES SAINT-AMANT

Admis le 8 juillet 1814.

Condamné à l'amende, le 24 mai 1831, pour avoir négligé de placer son numéro sur les voiles de sa chaloupe.

ANTOINE LAPOINTE

Admis le 2 août 1814.

Le 2 juin 1826, suspendu pour douze mois pour avoir causé des dommages au vaisseau PRINCESS ROYAL dans un abordage avec le PEGGY. Noyé en septembre 1828.

PIERRE CURODEAU

Admis le 4 octobre 1814.

Le 23 septembre 1836, condamné à £ 10 pour avoir amené la barque LADY OF THE LAKE en collision avec la goélette MARIE. Admis à sa pension en 1842

FRANÇOIS MORENCY

Admis le 21 avril 1815.

Le 20 juin 1817, condamné à £ 3 pour avoir laissé le brick LOWLAND LASS pendant qu'il était sous sa charge. Le 10 septembre 1822, condamné à l'amende pour avoir refusé de faire rapport sur les vaisseaux pilotés par lui. Le 6 septembre 1825, condamné à l'amende pour avoir maltraité son apprenti. Le 23 juin 1826, condamné à £ 10 pour avoir négligé d'instruire son apprenti. Le 15 août 1836, suspendu pour douze mois pour avoir échoué la barque CECROPS.

CHARLES FORTIN

Admis le 30 juin 1815

On lui enlève sa BRANCHE le 19 octobre 1838.

JOSEPH GODIN

Admis le 26 mai 1815.

ANTOINE BOUCHER

Admis le 11 août 1815.

Mis à sa pension le 7 novembre 1845.

ANTOINE LAPOINTE

Admis le 28 mai 1816.

Suspendu pour douze mois, le 17 octobre 1834, pour avoir échoué la barque RISING SUN sur l'île aux Grues.